

Rapport n°9 :

Clé de répartition de la dotation récurrente des laboratoires de recherche

Rapporteur (s) :	Pascal NEIGE Animateur des vice-présidents Recherche des établissements-membres d'UBFC
Service – personnel référent	Claudia LAOU-HUEN – Directrice Service Recherche et Projets structurants
Séance du Conseil académique	7 novembre 2019

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Ce rapport a pour objet d'explicitier la méthode de travail et l'arbitrage proposé des crédits récurrents des laboratoires de recherche du site Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2020.

Le travail a été mené par les vice-présidents recherche des établissements membres d'UBFC, sous la coordination de l'un d'entre eux (P. Neige), dans la prolongation du travail mené en 2018 par le pôle fonctionnel Recherche UBFC qui était animé par le précédent VP Recherche (Michel de Labachellerie) et qui a conduit à l'arbitrage des crédits récurrents de 2019 (cf. rapport CAC du mardi 9 octobre 2018).

Le travail présenté ici apporte quelques modifications par rapport à la méthode de calcul utilisée pour les dotations affectées en 2019 :

- pour tenir compte du plan d'action (et des précisions) voté dans les instances des établissements membres et d'UBFC : application de la méthode sur une enveloppe financière commune à l'échelle d'UBFC (**4.227.054 € pour 2020** alloués dans les différentes instances des établissements membres) ;
- pour tenir compte d'une critique forte des directeurs(trices) de laboratoire suite à l'arbitrage des crédits 2019 : utilisation de notes de performance des laboratoires plus récentes que celles utilisées pour 2019.

En accord avec l'arbitrage pour 2019, l'équation de calcul des crédits récurrents « théoriques » pour un laboratoire donné est la suivante :

Effectif x coefficient disciplinaire x coefficient de performance
--



La somme « théorique » trouvée pour chacun des laboratoires a ensuite été ajustée (ajustement proportionnelle) pour que la somme totale allouée à l'ensemble des laboratoires ne dépasse pas l'enveloppe totale disponible. Cet ajustement conduit à déterminer la cible d'affectation 2022 des crédits alloués à un laboratoire.

En accord avec la pratique appliquée pour 2019, les crédits affectés en 2020 sont « lissés » à la baisse pour les laboratoires dont la dotation est en diminution (par tiers pour atteindre la dotation cible de 2022). Parallèlement ceux dont la dotation augmente sont aussi lissés.

Une fois arbitrés, les crédits seront ouverts par les établissements membres pour leurs laboratoires (cf. point 5 ci-après pour les laboratoires ayant plus d'une tutelle locale).

1. Liste des laboratoires impliqués

L'ensemble des laboratoires hors ceux sous tutelle de BSB (pas de crédits récurrents) et de l'ENSAM (allocation nationale de l'établissement).

Concernant AgroSup Dijon, seuls les crédits du MESRI (portés par l'uB au titre d'AgroSup Dijon) sont pris en compte. Ceux en provenance du MAA ne sont pas pris en compte (allocation nationale du ministère). Au total 50 laboratoires sont pris en compte (cf liste en annexe).

2. Effectif des laboratoires

Dans le cadre d'une harmonisation des pratiques, les effectifs comptés pour l'arbitrage 2020 sont les suivants : personnels enseignants-chercheurs « permanents » des établissements membres et personnels chercheurs permanents des EPST co-tutelle des laboratoires (CNRS, INRA, INSERM, EPHE).

3. Coefficient disciplinaire

Aucune modification par rapport à l'arbitrage 2019.

Les coefficients disciplinaires avaient été calculés sur la base des pratiques des établissements membres. Ils varient entre 1275 € et 3533 €, soit un rapport inférieur à un sur trois, conforme aux pratiques observées dans les universités françaises.

4. Coefficient de performance

Pour répondre aux critiques reçues l'année dernière, la note de performance appliquée cette année est relative au dernier rapport HCERES du laboratoire (campagne d'évaluation 2015-2016). Elle est déterminée par une analyse des rapports du HCERES par deux experts externes au site : analyse et note des six items du rapport HCERES puis conversion en chiffre (A+ = 1,2 ; A = 1,1 ; B & C = 1, idem qu'en 2019, cf rapport CAC du mardi 9 octobre 2018) avec calcul d'une moyenne à deux décimales sur les douze notes.

5. Répartition des crédits pour les laboratoires ayant deux tutelles locales ou plus

Ces laboratoires recevront leurs crédits récurrents de ces différentes tutelles. Les sommes par tutelles ont été calculées au plus près des pratiques de 2019.

6. Communication de la méthode et des résultats

L'ensemble des informations contenu dans cette note a été présenté aux directeurs(trices) des laboratoires dans une réunion incluant les animateurs des pôles thématiques d'UBFC ainsi que les animateurs d'axes ISITE le 4 octobre 2019. Ces résultats sont proposés au vote des instances des établissements membres et d'UBFC.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au conseil académique de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport concernant la clé de répartition de la dotation récurrente des laboratoires de recherche.

Annexe 1 : Répartition des crédits récurrents (2020 et cible 2022) appliquée sur les 50 laboratoires de recherche du site Bourgogne-Franche-Comté

Laboratoires	Calcul dotation 2020 et dotation cible (2022)					Crédits à ouvrir			
	Effectif du laboratoire	Performance laboratoire	Dotation 2019	Dotation cible (2022)	Dotation 2020	uB	UFC	UTBM	ENSMM
AGROECOLOGIE	68	1,16	171 203 €	159 143 €	166 697 €	166 697 €			
API (ex EPILAB)	8	1,08	30 996 €	24 390 €	28 710 €		28 710 €		
ARTEHIS	27	1,08	45 671 €	42 125 €	44 360 €	44 360 €			
BIO PEROXIL	9	1,18	21 410 €	29 980 €	24 196 €	24 196 €			
BIOGEOSCIENCES	48	1,13	107 743 €	109 431 €	107 991 €	107 990 €			
C3S	21	1,13	17 142 €	24 175 €	19 430 €		19 430 €		
CAPS	31	1,18	76 113 €	70 265 €	73 948 €	73 948 €			
Carcinogénèse associée aux HPV	7	1,09	33 362 €	21 539 €	29 336 €		29 336 €		
Centre Lucien Febvre	20	1,09	20 587 €	22 209 €	21 066 €		21 066 €		
CGC	39	1,10	49 469 €	43 704 €	47 409 €	47 409 €			
CHRONO-ENVIRONNEMENT	96	1,15	206 500 €	236 144 €	215 752 €		215 752 €		
CIAD	19	1,15	36 822 €	31 293 €	34 877 €	3 671 €		31 206 €	
CID	8	1,15	/	9 373 €	8 115 €	8 115 €			
CIMEOS	19	1,05	31 792 €	20 324 €	27 888 €	27 888 €			
CPTC	29	1,09	53 072 €	32 203 €	45 983 €	45 983 €			
CREDESPO	48	1,17	55 269 €	57 213 €	55 755 €	55 755 €			
CREDIMI	23	1,13	39 019 €	26 477 €	34 737 €	34 737 €			
CREGO	52	1,05	56 357 €	55 624 €	55 950 €	41 963 €	13 987 €		
CRESE	21	1,13	24 939 €	24 175 €	24 613 €		24 613 €		
CRIT	36	1,11	38 779 €	40 709 €	39 308 €		39 308 €		
CRJ FC	41	1,12	46 779 €	46 781 €	46 644 €		46 644 €		
CSGA	59	1,14	143 920 €	135 699 €	140 769 €	140 769 €			
DRIVE	30	1,08	36 158 €	77 354 €	49 745 €	49 745 €			
ELLIADD	65	1,07	81 920 €	70 854 €	78 004 €		60 003 €	18 001 €	
FEMTO-ST	270	1,19	716 278 €	767 096 €	731 087 €		500 930 €	81 232 €	148 925 €
ICB	134	1,15	350 629 €	367 910 €	355 354 €	294 361 €		60 993 €	
ICMUB	38	1,15	145 703 €	104 333 €	131 530 €	131 530 €			
IMB	51	1,11	114 051 €	89 832 €	105 670 €	105 670 €			
IMVIA	45	1,11	68 454 €	71 201 €	69 168 €	69 168 €			
Interactions hôte-greffon	43	1,13	113 837 €	137 167 €	121 260 €		121 260 €		
IREDU	13	1,12	25 369 €	14 833 €	21 794 €	21 794 €			
ISTA	22	1,17	31 440 €	26 223 €	29 615 €		29 615 €		
LASA	12	1,11	11 551 €	13 570 €	12 188 €		12 188 €		
LEAD	15	1,17	40 197 €	38 324 €	39 458 €	39 458 €			
LEDI	21	1,18	23 645 €	25 245 €	24 108 €	24 108 €			
LIB	31	1,13	47 157 €	49 934 €	47 943 €	47 943 €			
LMB	47	1,18	130 371 €	128 007 €	129 207 €		129 207 €		
LNC dont LIIC	82	1,17	292 717 €	270 833 €	284 593 €	284 593 €			
Logiques de l'agir	10	1,17	10 012 €	11 919 €	10 617 €		10 617 €		
Neurosciences intégratives et cliniques	27	1,13	77 526 €	86 128 €	80 160 €		80 160 €		
NIT	25	1,13	65 976 €	67 446 €	66 273 €		55 669 €	10 604 €	
PAM	45	1,10	123 069 €	99 868 €	115 000 €	115 000 €			
Pathologies cardiaques et vasculaires	15	1,15	53 851 €	48 696 €	51 981 €		51 981 €		
PEC2	8	1,11	25 648 €	25 068 €	25 381 €	25 381 €			
PEPITE	16	1,12	65 551 €	50 587 €	60 387 €		60 387 €		
PSY-DREPI	21	1,12	30 556 €	23 961 €	28 275 €	28 275 €			
PsychoUFC	29	1,17	25 744 €	34 566 €	28 601 €		28 601 €		
THEMA	35	1,13	43 406 €	40 292 €	42 245 €	14 484 €	27 761 €		
TIL	55	1,17	54 900 €	65 557 €	58 282 €	58 282 €			
UTINAM	54	1,08	134 367 €	139 238 €	135 595 €		135 595 €		
Somme à gérer :						2 133 273 €	1 742 820 €	202 036 €	148 925 €